



Tourisme / Un autre maillon essentiel du développement de l'industrie touristique ivoirienne se met en place sous l'impulsion du Ministre Siandou FOFANA.

72 nouveaux agents assermentés bientôt sur le terrain



valables. Ainsi, parmi ces 72 agents, 12 ont désormais le statut d'agents Commissaires, 15 ont qualité d'Inspecteurs et 45 ont qualité de Contrôleurs.

Cette cérémonie marque un tournant décisif dans la relance du tourisme dans notre pays, dans la mesure où aucune infraction dans l'exercice des activités touristiques ne restera désormais impunie. Cela augure de prestations touristiques de qualité pour nos visiteurs.

Un autre maillon essentiel du développement de l'industrie touristique ivoirienne se met en place sous l'impulsion du Ministre Siandou FOFANA.

En effet, ce mercredi 31 Octobre 2018, au Tribunal de première instance d'Abidjan, a eu lieu la cérémonie historique de prestation de serment de 72 agents du Ministère du Tourisme et des Loisirs en présence de Dr APHING KOUASSI N'dri Germain Directeur de Cabinet.

Cette cérémonie qui a enregistré la participation du corps judiciaire était présidée par le juge AYIE Eunice.

Commis à la tâche de Commissaires, d'Inspecteurs et de Contrôleurs, les prestataires ont écouté la lecture des articles qui régissent le corps des agents du Tourisme et des Loisirs, les 72 agents ont prêté serment de façon collégiale.

Il leur a été passé en revue les missions des Agents assermentés du Ministère du Tourisme et des Loisirs dans l'exercice de leurs fonctions, conformément aux dispositions de l'article 39 du Code du Tourisme.

Prenant la parole, après le Procureur, le juge Kouame Guy Patrick a débuté son propos par des mots d'encouragement à l'endroit des agents. Il les a invités à travailler en conformité avec la loi, dans le respect des biens et des personnes.

Pour rappel la prestation de serment est une action qui permet au prestataire de poser des actes juridiquement